



PROGRAMME DE TRAVAIL DU CC EOS

Période : 01/10/2022 au 30/09/2023

Contexte

Le Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales (CC EOS) a été établi conformément à la Décision de la Commission 2005/668/CE du 22 septembre 2005 comme l'un des sept Conseils Consultatifs Régionaux, tel que proposé par la Décision du Conseil 2004/585/CE, établissant des Conseils Consultatifs Régionaux dans le cadre de la Politique Commune de la Pêche.

Avec l'entrée en vigueur du règlement (UE) n° 1380/2013 relatif à la Politique Commune de la Pêche (ci-après, "PCP"), le 1er janvier 2014, les Conseils Consultatifs Régionaux sont devenus des Conseils Consultatifs (CC). Le rôle consultatif des CC a également été renforcé dans le cadre de ce changement.

La structure actuelle du CC EOS comprend :



Au moment de la rédaction du présent rapport, le CC EOS compte 44 membres, et 39 d'entre eux représentent des organisations du secteur de la pêche originaires de cinq États membres (Belgique, France, Irlande, Espagne et Pays-Bas), ainsi que cinq organisations représentant des groupes d'autres intérêts, par exemple des intérêts liés à l'environnement ou à la pêche récréative.

Il y a 25 sièges au Comité Exécutif du CC EOS, 15 pour les organisations représentant l'industrie et 10 pour les organisations représentant des Groupes d'Autres Intérêts.

Les sièges du collège de l'industrie sont attribués de la manière suivante :

- 2 Belgique
- 3 France
- 3 Irlande
- 2 Espagne
- 2 Pays-Bas
- 3 Autres organisations représentant l'industrie ayant un mandat européen plus vaste, par exemple la Fédération européenne des transports ou l'AIPCE CEP (Association européenne des transformateurs de poisson).

Au moment de la rédaction du présent document, un siège est vacant dans la catégorie "autre industrie", et 7 sièges sont vacants dans le collège des Groupe d'Autres Intérêts. Le CC EOS s'est lancé dans une campagne d'adhésion ciblée au printemps 2022 dans le but d'augmenter le nombre de ses membres dans les deux collèges et, en particulier, d'inciter les ONG à se joindre à l'AG et au ComEx. Nous espérons que cela se traduira par une augmentation du nombre des membres dans un avenir proche.

Conformément aux exigences du règlement délégué 2022/204 de la Commission modifiant le règlement délégué 2015/242 (JO L 34, 16/2/22) CE qui est entré en vigueur le 8 mars 2022, au moment de la rédaction du présent document, le CC EOS est sur le point de conclure un contrat avec un prestataire de services pour la réalisation d'un examen des performances externe au cours de l'Année 18.

Mission et objectifs du CC EOS

La mission du CC EOS est de contribuer à la réalisation des objectifs de la Politique Commune de la Pêche comme décrit dans l'Art 2 de 1380/2013 tel qu'en vigueur à tout moment, et en particulier de conseiller la Commission et les Etats membres sur les questions relatives à la gestion de la pêche pour les Eaux Occidentales Septentrionales. Ces avis (recommandations et suggestions) tiendront compte des dimensions sociales, économiques et environnementales de la pêche ainsi que de l'approche écosystémique et de l'approche de précaution en matière de gestion, et ils seront préparés dans le but général de parvenir à une gestion durable de la pêche.

L'objectif principal du Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales est de rassembler les parties prenantes européennes (pêcheurs, représentants d'organisations de producteurs, ONG environnementales, pêcheurs récréatifs, transformateurs et consommateurs, entre autres) afin de fournir des avis à la Commission européenne et aux Etats membres, dans le but de parvenir à une exploitation durable des ressources halieutiques dans la zone géographique du CC EOS telle qu'identifiée dans (UE) n° 1380/2013.

Les avis produits par le CC EOS sont orientés par les objectifs de la PCP. Le CC EOS aborde également les questions liées aux avis en matière de gestion environnementale, économique et sociale de la pêche dans le contexte plus large de toutes les politiques de l'UE.

Compte tenu de la nature mixte des pêches relevant de la compétence géographique du CC EOS, le développement d'options de gestion durable des pêches à court et à long terme continuera de constituer la base des avis. Les objectifs formulés dans la Directive-cadre Stratégie pour le Milieu Marin seront également pris en compte, de même que le Pacte Vert européen et ses stratégies associées.

Priorités de travail primordiales à court et à long terme (au moins 3 priorités)

Rapport de la Commission sur la PCP

L'article 49 (Réexamen) du Règlement (UE) 1380/2013 sur la Politique Commune de la Pêche, prévoit que pour le 31 décembre 2022 "la Commission fait rapport au Parlement européen et au Conseil sur le fonctionnement de la PCP". Le CC EOS a fourni une réponse consensuelle à la consultation publique de la Commission au cours de l'Année 17, et poursuivra ses échanges sur un ensemble de sujets appropriés parmi lesquels, entre autres, les objectifs de gestion de la pêche dans les Eaux Occidentales Septentrionales ; la nécessité de mesures de gestion appropriées pour atteindre ces objectifs ; la composition, le fonctionnement et le financement du Conseil Consultatif ; etc. Afin d'être en mesure de fournir des avis opportuns et pertinents, le CC rassemblera des informations provenant de projets scientifiques (en cours) et d'autres sources pertinentes, le cas échéant.

Au cours de l'Année 17, le CC EOS a participé activement au suivi de la consultation, comme lors de l'événement réunissant les parties prenantes organisé par la Commission en juin 2022. Au cours de l'année 18, le CC EOS continuera à suivre l'évolution de ces travaux et à y contribuer lorsque cela sera nécessaire.

Obligation de Débarquement (OD)

Au cours de l'Année 17, le CC EOS a lancé la version actualisée de son outil d'identification des stocks à quotas limitants "choke" (le "CIdT" en anglais) afin de mieux refléter les changements découlant du Brexit. Le CIdT fournit des informations utiles pour aider à la gestion des stocks partagés avec le Royaume-Uni après sa sortie complète de l'UE.

Au cours de l'année 18, le CC EOS poursuivra sa collaboration avec le Groupe des États Membres des EOS et la Commission européenne en utilisant le CIdT pour aborder les mesures d'atténuation potentielles nécessaires pour les pêches soumises à l'obligation de débarquement dans toutes les zones sous-régionales des Eaux Occidentales Septentrionales. Cet outil constituera la base et l'orientation d'une grande partie du travail du CC EOS.

Au cours de l'année 15, le CC EOS a mis en place son Groupe de Discussion sur l'Obligation de Débarquement ayant pour objectif d'étudier et de débattre des objectifs de la PCP concernant l'OD ainsi que d'observer les développements concernant des sujets associés, tels que les plans de rejet et les mesures techniques. En outre, le CC EOS intégrera l'OD à l'ordre du jour des réunions internes (par exemple, les groupes de travail et les groupes de rédaction d'avis) ainsi qu'à l'ordre du jour des réunions avec les scientifiques, la Commission et le Groupe des États Membres des EOS en vue de trouver des solutions pour les stocks pour lesquels la mise en œuvre de l'OD comporte des défis majeurs.

Suite au succès de l'atelier commun organisé au cours de l'année 15 entre le CC EOS, l'AECP et le groupe d'experts en matière de contrôle des EOS sur le suivi, le contrôle et la mise en œuvre de l'Obligation de Débarquement, le CC EOS a poursuivi son engagement en organisant deux réunions au cours de l'année 16. Une réunion a été organisée avec l'AECP, la DG MARE et le Groupe d'experts en matière de contrôle des EM des EOS, et celle-ci portait sur l'article 27 du Règlement sur les Mesures Techniques, qui traite de la composition des captures et des maillages, par rapport à l'article 15 de la PCP. Au cours de l'année 18, le CC EOS prévoit d'organiser un atelier commun avec l'AECP au sujet de l'évaluation de la conformité de l'Obligation de Débarquement, et de poursuivre ses échanges d'informations concernant les développements relatifs au Réseau de Coordination Virtuel de l'AECP. Les informations fournies au cours de toutes les réunions susmentionnées et les échanges entre les membres du CC EOS, l'AECP, la Commission et le groupe d'experts en matière de contrôle

des EOS sont très précieuses pour nos membres, et le CC poursuivra ces échanges au cours de l'année 18.

Étant donné que le Plan de Rejet 2021 - 2023 arrive à son terme en 2023, le CC EOS compte évaluer les dispositions actuelles et faire des recommandations concernant un suivi.

Mesures Techniques

Le CC EOS continuera à fournir des avis sur les mesures techniques, notamment dans le cadre de la mise en œuvre intégrale du règlement UE 2019/1241. Cela concerne notamment la définition des Pêches Dirigées. Le CC EOS suivra et intégrera dans ses avis, dans la mesure du possible, les recherches pertinentes visant à améliorer la sélectivité et à réduire les prises indésirées. En outre, au cours de l'année 18, le CC EOS poursuivra sa collaboration avec le Groupe des États Membres des EOS et les scientifiques. Cela permettra au secteur de la pêche et aux scientifiques d'apprendre quelles sont les meilleures pratiques et d'éviter les doublons.

L'Accord de Commerce et de Coopération (ACC) entre l'UE et le Royaume-Uni, et plus particulièrement le travail du Comité Spécialisé de la Pêche, constitue un aspect important de cette collaboration. Le CC EOS est prêt à fournir des avis pertinents sur tous les sujets liés à la gestion de la pêche dans sa zone de compétence et sur tous les éléments relatifs à la gestion commune des stocks.

Espèces hors quota

Pour la gestion de la pêche d'espèces hors quota, le plan pluriannuel de l'UE pour la pêche dans les Eaux Occidentales (PPA EO) et l'ACC sont tous deux pertinents. Ces stocks font l'objet de l'attention du CC EOS depuis longtemps.

Cela inclut la mise en place, au cours des années précédentes, de Groupes de Discussion dédiés à la gestion des stocks suivants :

- Bar : Comme les années précédentes, le dialogue Inter-CC continuera à faciliter l'élaboration de recommandations sur des mesures de gestion et techniques spécifiques au stock concerné. La collaboration avec le CC pour la mer du Nord restera un objectif.
- Coquilles Saint-Jacques : Au cours de l'Année 15, le CC EOS a mis en place un Groupe de Discussion sur les Coquilles Saint-Jacques. Au cours de l'Année 16, ce groupe a débattu et accepté que le CC EOS appuie la recommandation commune d'un plan de gestion régional pour les stocks de coquilles Saint-Jacques dans la Manche, tel que proposé par le Groupe des États Membres des EOS. Le travail de ce Groupe de Discussion se poursuivra au cours de l'année 18 afin de produire de nouveaux avis sur cette question.
- Bulot : Au cours de l'Année 16, le CC EOS a mis en place un Groupe de Discussion sur le Bulot visant à examiner et à fournir des avis sur la gestion de cette ressource dans la Manche. Ce groupe a travaillé en étroite coopération avec les représentants de l'industrie britannique afin d'identifier une approche commune de la gestion des pêches de bulots dans la Manche et de préparer l'avis du CC EOS à ce propos. Au cours de l'Année 18, la poursuite de la collaboration avec les homologues britanniques sera évaluée.
- Tourteau : Suite au travail d'un ancien Groupe de Discussion du CC EOS au cours de l'Année 16, un Groupe de Discussion commun a été mis en place avec le CC pour la mer du Nord et le CC pour les Marchés (MAC) qui a fourni des avis pendant l'Année 17. En raison des impacts considérables de l'effort de pêche et des maladies présentes sur le stock, ce travail se poursuivra au cours de l'Année 18.

Reconnaissant l'importance de la pêche ciblée sur plusieurs stocks non soumis aux TAC dans la zone, le CC EOS continuera à identifier la nécessité de fournir des avis qui contribuent à la gestion durable de ces pêches, en particulier à la lumière des négociations entre l'UE et le Royaume-Uni.

La structure de ces réunions bénéficiera grandement de la présence d'experts scientifiques et de représentants des administrations nationales et européennes concernés, ainsi que de l'évaluation des propositions par le CSTEP.

Plan pluriannuel des Eaux Occidentales

Conformément au règlement (UE) 2019/472, la Commission est tenue de faire rapport au Parlement européen et au Conseil, au plus tard le 27 mars 2024, puis tous les cinq ans, quant aux résultats et à l'incidence du plan sur les stocks auxquels le règlement s'applique et sur les pêches exploitant ces stocks, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs fixés à l'article 3. Conformément à l'engagement de la Commission, le CC EOS est prêt à revoir le PPA actuel afin de contribuer à l'examen de la Commission et d'alimenter le rapport et l'évaluation.

TAC et quotas

Comme les années précédentes, le CC EOS produira un avis sur ce point essentiel après la présentation de l'avis du CIEM lors de ses réunions de juillet. Le moment où cet avis sera émis dépend des processus mis en place et approuvés dans le cadre de l'Accord de Commerce et de Coopération UE-Royaume-Uni et des consultations UE-Royaume-Uni concernant la gestion des stocks communs, y compris les travaux du Comité Spécialisé de la Pêche. Le CC EOS suivra les procédures identifiées par la Commission européenne.

Cet avis présentera l'opinion du CC EOS sur un certain nombre de sujets, y compris un examen de l'état des stocks, l'application du RMD et les considérations multi-espèces dans le contexte de la gestion partagée des stocks avec le Royaume-Uni. Les implications de l'Obligation de Débarquement et l'atténuation des risques liés aux quotas limitants "choke" recevront une attention particulière, comme c'était le cas les années précédentes.

L'avis du CC EOS sur les TAC et les quotas sera soumis en temps utile afin d'alimenter toutes les discussions pertinentes entre l'UE et le Royaume-Uni qui mèneront à la proposition de la Commission au Conseil concernant le Règlement sur les Possibilités de Pêche pour les espèces dans les eaux atlantiques en 2024.

Comme les années précédentes, un certain nombre de demandes spécifiques peuvent également être soumises à la Commission et aux États membres concernés pour certains stocks en réponse à une demande d'avis spécifique ou lorsqu'ils sont identifiés par les membres du CC EOS suite aux récents développements scientifiques. Si nécessaire et en fonction des ressources et du budget disponibles, le CC EOS organisera des Groupes de Discussion spécifiques ou des Groupes de Rédaction d'Avis en vue d'élaborer les avis, comme c'est déjà le cas pour les Raies.

- Raies : Au cours de l'année 15, le CC EOS et le CC pour la mer du Nord ont mis en place un Groupe de Discussion commun sur les raies visant à fournir aux Groupes d'États Membres respectifs un avis sur une approche de gestion harmonisée. Au cours des Années 16 et 17, ce groupe a mis à jour les meilleurs avis de gestion du CC EOS et du CC pour la Mer du Nord à l'intention de ces Groupes d'États Membres, et a identifié d'autres domaines essentiels pour son travail. Il a également contribué aux Termes de Référence pour le GTE du CSTEP mis en place au cours du deuxième trimestre de l'année 2022. Le Groupe de Discussion poursuivra son travail essentiel au cours de l'Année 18, notamment en ce qui concerne les conclusions tirées de plusieurs projets de recherche menés dans plusieurs États Membres et par le CSTEP.

Impact de l'ACC UE-Royaume-Uni

Le CC EOS continuera à surveiller les fonctionnalités et les conséquences de l'ACC UE-Royaume-Uni, à la fois en ce qui concerne les activités dans le domaine concerné et le fonctionnement des CC eux-mêmes. Le CC EOS s'est associé au CCA, au PelAC (CC pour les stocks pélagiques), au MAC (CC pour les Marchés, au CC pour la Mer du Nord et au CC pour la Pêche Lointaine au cours de l'Année 17 dans le cadre du "Forum Inter-CC sur le Brexit" dans le but de débattre et d'élaborer des avis communs à l'intention de la Commission européenne et des États membres sur les questions liées au Brexit affectant communément ces CC touchés par le Brexit, ainsi que de fournir une contribution structurée aux points horizontaux pertinents à l'ordre du jour discutés au sein du Comité Spécialisé de la Pêche (CSP) entre l'UE et le Royaume-Uni.

Approche écosystémique de la gestion de la pêche

Le programme de travail du CC EOS prévoit la mise en œuvre de l'approche écosystémique dans les Eaux Occidentales Septentrionales en encourageant le développement de programmes de surveillance et de mesures de conservation. Le travail du CC EOS se concentrera sur trois éléments clés :

- Promouvoir la compréhension et l'acceptation par toutes les parties prenantes de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines (par exemple, les déchets marins, les bruits sous-marins), et améliorer la communication entre les différentes autorités de gestion dans les EOS ;
 - Servir de point de contact entre les décideurs politiques et les parties prenantes des CC afin de faciliter la consultation en vue de la désignation et de la gestion des éléments suivants : Écosystèmes Marins Vulnérables, Natura 2000, OSPAR et des sites marins offshore nationaux (c'est-à-dire MCZ, etc.), où l'activité de pêche des navires de l'UE a lieu dans les Eaux Occidentales Septentrionales. Le CC EOS souhaite contribuer aux réunions du sous-groupe des États Membres des EOS relatif à l'article 11, qui traite des mesures de conservation nécessaires au respect des obligations découlant de la législation environnementale de l'UE (par exemple, les Aires Marines Protégées (AMP)).
 - Identifier et prioriser la nécessité pour les membres du CC EOS de protéger les espèces et les habitats sensibles.
- Benchmark de la mer d'Irlande

Depuis sa création en 2014, l'Atelier de Benchmark du CIEM consacré aux effets des facteurs écosystémiques et environnementaux sur la gestion de la pêche en mer d'Irlande (WKIrish) a été d'un grand intérêt pour le CC EOS. En effet, cet atelier ne se concentre pas seulement sur l'amélioration des évaluations d'espèces uniques, mais vise à incorporer un modèle de pêche mixte, afin de développer l'intégration des aspects écosystémiques et de s'orienter vers une évaluation et un avis intégrés pour cette région.

Après la fin du 6ème atelier, les membres du Groupe de Travail du CIEM ainsi que les membres du CC EOS ont continué à travailler sur les résultats et se sont réunis lors d'un atelier virtuel organisé par le CC EOS en avril 2021. Les résultats de cette discussion ont ensuite été inclus dans plusieurs avis du CC EOS. Le CC EOS entend poursuivre l'exploration d'autres voies permettant d'utiliser l'expertise et l'expérience du WKIrish, par exemple en ce qui concerne la mer Celtique via la participation à Mission Atlantic, un projet financé par l'UE qui cartographiera et évaluera l'état actuel et futur des écosystèmes marins de l'Atlantique sous l'influence du changement climatique et de l'exploitation.

- SEAWise

Au cours de l'Année 17, le CC EOS a rejoint le projet SEAwise et continuera à soutenir ce projet en co-organisant des ateliers selon les besoins, ainsi qu'en fournissant une contribution via des procédures écrites au cours de l'Année 18.

SEAwise est un projet international qui ouvre la voie à la mise en œuvre de la Gestion de la Pêche fondée sur les Écosystèmes en Europe. Grâce à un programme ciblé de recherche interdisciplinaire mené par un réseau collaboratif de partenaires, ainsi qu'à la contribution des principales parties prenantes du secteur de la pêche, SEAwise a pour objectif de fournir un outil entièrement opérationnel qui permettra aux pêcheurs, aux gestionnaires et aux décideurs d'appliquer facilement les structures du système de Gestion de la Pêche fondée sur les Écosystèmes dans leurs propres zones de pêche.

Le premier atelier organisé pour les parties prenantes de ce projet a été coordonné et appuyé par le CC EOS au cours de l'Année 17, et a eu lieu en janvier 2022. Le prochain atelier réunissant les parties prenantes est prévu pour l'Année 18 en janvier 2023 et le CC EOS apportera à nouveau son appui au projet dans l'organisation de cet événement.

Environnement

En 2019, la Commission européenne a publié le Pacte Vert, qui reconnaît que le changement climatique et la dégradation de l'environnement constituent une menace existentielle pour l'Europe et le monde, et propose de nouvelles stratégies visant à surmonter ces défis. Reconnaisant l'influence des politiques environnementales sur la gestion de la pêche dans l'Union européenne, et reconnaissant l'interconnexion de la gestion de la pêche et des questions environnementales marines spécifiques et non spécifiques, le CC EOS a décidé au cours de l'Année 16 d'inclure des travaux relatifs à des questions environnementales plus larges telles que le changement climatique, la perte de biodiversité, les plastiques marins, les émissions de CO₂, ou encore les répercussions des activités sismiques sur les stocks halieutiques.

Le Groupe de Discussion sur le Climat et l'Environnement travaille à l'identification et à l'examen des besoins du CC en matière d'élaboration d'avis liés aux initiatives climatiques et environnementales soutenues et adoptées par la Commission dans le cadre du Pacte Vert pour l'UE. Ces initiatives comprennent notamment :

- la stratégie de l'UE intitulée "De la ferme à la table",
- la Stratégie de l'UE en faveur de la Biodiversité, y compris le plan d'action pour la conservation des ressources halieutiques et la protection des écosystèmes marins,
- la nouvelle approche pour une Économie Bleue Durable dans l'UE,

ainsi que toute initiative de la DG MARE ayant trait à la mise en œuvre des objectifs de développement durable pertinents, tout en suivant également les initiatives de l'UICN et de la FAO à cet égard. Un sujet pertinent à cet égard est la discussion portant sur la protection de 30% de la zone océanique et sur la protection stricte de 10%. L'importance de ces questions concernant la gestion de la pêche devient de plus en plus évidente et le CC EOS continuera à les inclure dans son programme de travail pour l'Année 18 par le biais de son Groupe de Discussion sur le Climat et l'Environnement.

Au cours de l'Année 15, le CC EOS et le CC pour les stocks pélagiques ont mis en place un Groupe de Discussion commun pour étudier les répercussions des activités sismiques et du développement de l'énergie éolienne offshore, en vue de développer des questions de recherche spécifiques pour un avis spécial du CIEM portant sur l'impact des activités sismiques sur les stocks halieutiques et les écosystèmes marins dans les bassins maritimes concernés, en tenant compte des demandes précédentes du CC à la Commission. Ce travail s'est poursuivi au cours de l'Année 16, puis au cours de l'Année 17, le CC EOS et le CC pour les stocks pélagiques (PELAC) ont organisé conjointement un atelier virtuel fructueux afin de faire suite aux avis soumis en 2020, ainsi que de développer des avis communs supplémentaires. Les membres du CC EOS estiment que la nécessité d'aborder ces sujets

essentiels est permanente et urgente, et ils poursuivront donc leur travail d'analyse et de traitement tout au long de l'Année 18.

Aspects sociaux

Au cours des dernières années, il a été de plus en plus difficile de pourvoir les postes vacants dans le secteur des produits de la mer avec des employés qualifiés, et plus particulièrement dans le secteur de la pêche. Au cours de l'Année 17, le CC EOS a mis en place un Groupe de Discussion sur l'Aspect Social en coopération avec le CC pour la Mer du Nord, et a approuvé les Termes de Référence qui comportent une analyse des causes de ce problème spécifique. Le nombre d'emplois dépendant du secteur de la pêche étant en baisse dans la majorité des zones côtières, certaines communautés côtières risquent de ne pas être viables à l'avenir. Le CC EOS reconnaît que la durabilité sociale est intrinsèquement liée à la durabilité environnementale et économique, et il continuera à explorer ces aspects pertinents au cours de l'Année 18 afin de développer des avis basés sur les meilleures pratiques.

Contrôle et conformité

Le CC EOS continuera à suivre les activités opérationnelles de l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches (AECF) dans les zones 6 et 7, et participera aux Conseils Consultatifs et autres forums de suivi, de contrôle et de conformité, lorsqu'il y sera invité.

Comme déjà mentionné ci-dessus, il existe un Groupe de Discussion sur le Contrôle et la Conformité au sein du CC EOS, dont l'objectif est de préparer de nouveaux avis concernant toutes les mesures pertinentes en matière de suivi, de contrôle et de mise en application. La révision du Règlement de Contrôle qui, au cours de l'Année 17, a évolué en trilogie ce qui a permis de finaliser l'approbation du nouveau Règlement, est au cœur du travail de ce Groupe de Discussion. Le nouveau règlement devrait entrer en vigueur au cours de l'Année 18 et le CC EOS analysera la nécessité d'un avis sur sa mise en œuvre.

Suivi global de la réalisation des objectifs de la PCP

Le dialogue continu avec la Commission lors des réunions du CC EOS et des réunions Inter-CC au cours de l'Année 18 contribuera au travail du CC EOS sur tous les sujets susmentionnés au cours de l'Année 18.

Le CC EOS se tiendra également au premier rang pour l'organisation d'événements lorsque cela est nécessaire, utile et préférable, en collaboration avec d'autres CC.

Priorités de travail identifiées pour chaque Groupe de Travail et Groupe de Discussion (si disponible)

Groupe de Travail 1 - Mer d'Irlande :

- TAC et quotas
- Mesures Techniques
- Outil d'atténuation des stocks à quotas limitants "choke"
- Approche écosystémique de la gestion de la pêche

Groupe de Travail 2 - Mer Celtique & Ouest de l'Écosse :

- TAC et quotas
- Mesures Techniques
- Outil d'atténuation des stocks à quotas limitants "choke"
- Approche écosystémique de la gestion de la pêche

Groupe de Travail 3 - Manche :

- TAC et quotas
- Mesures Techniques
- Outil d'atténuation des stocks à quotas limitants "choke"
- Espèces hors quota via les Groupes de Discussion pertinents

Groupe de Travail 4 - Horizontal :

- Fonctionnement de la PCP
- Obligation de Débarquement
- Autres objectifs de la PCP et impact de l'ACC UE-Royaume-Uni
- Approche écosystémique de la gestion de la pêche
- Aspects environnementaux liés à la pêche dans les EOS, et notamment la stratégie "De la ferme à la table" de l'UE, la stratégie en faveur de la Biodiversité, etc.
- Aspects sociaux
- Contrôle et conformité
- Suivi global de la réalisation des objectifs de la PCP

Groupes de Discussion

Groupe de Discussion Obligation de Débarquement

- soutenir le Groupe de Travail Horizontal dans la rédaction d'avis sur des sujets tels que les plans de rejet, le risque lié au stocks à quotas limitants "choke", les possibilités de pêche et les mesures techniques, lorsque cette tâche exige une attention et un effort spécifiques.

Groupe de Discussion Bulot

- préparer un avis pour la Commission européenne concernant les mesures à prendre dans les pêches commerciales afin de gérer le stock de bulots dans la Manche

Groupe de Discussion Coquille Saint-Jacques

- analyser et fournir un avis sur le plan de gestion commun pour la Manche orientale, actuellement en cours de préparation par le Groupe des États Membres des EOS.
- suivre les derniers développements scientifiques et servir de forum dès lors que les résultats des projets de recherche pertinents peuvent être présentés et abordés.

Groupe de Discussion Bar

- préparer un avis pour la Commission européenne sur les mesures à prendre en 2023 dans les pêches commerciales et récréatives afin de favoriser la reconstitution des stocks de bar dans les Eaux Occidentales Septentrionales.

Groupe de Discussion Tourteau

- Mesures de gestion pour le tourteau dans les EOS et la mer du Nord.

Groupe de Discussion Raies

- répondre à la demande spécifique des États membres
- traiter les questions en cours concernant la gestion des raies
- traiter les questions soulevées dans le cadre du processus consultatif

Groupe de Discussion Climat & Environnement

- identifier et examiner les besoins du CC EOS en matière d'élaboration d'avis sur les questions en cours telles que la stratégie "De la ferme à la table", la stratégie de l'UE en faveur de la Biodiversité, l'économie bleue, etc.

Groupe de Discussion Aspects Sociaux

- Élaborer des avis à l'intention de la Commission européenne et des États Membres sur les aspects sociaux liés à la pêche dans les EOS/mer du Nord.
- Développer des avis sur l'égalité des sexes dans le secteur des produits de la mer au sens large.
- Développer des avis sur la viabilité socio-économique des communautés et la promotion de la coopération/collaboration entre les parties prenantes.
- Identifier les moyens d'aborder les trois piliers de la durabilité dans les futurs avis du CC EOS/CC Mer du Nord afin d'atteindre les objectifs économiques, environnementaux et sociaux.
- Développer des avis sur des questions associées en cas de crise urgente.

Groupe de Discussion Contrôle et Conformité

- Fournir des avis sur le contrôle, la mise en œuvre et l'application de l'obligation de débarquement, en examinant notamment l'utilisation de la surveillance électronique à distance et d'autres options comme moyen de mise en œuvre.

- Fournir des avis concernant les analyses de risque relatives à l'obligation de débarquement et la manière dont les catégories de risque devraient être définies en tenant compte des différents types de navires, des segments de flotte et de pêche.
- Avis sur d'autres questions pertinentes qui pourraient se poser en matière de contrôle et de conformité.

Autres questions d'intérêt :

- Coopération avec les Etats Membres des EOS
- Participation et intégration dans le nouveau cadre UE-Royaume-Uni de gestion de la pêche
- Coopération avec les scientifiques (amélioration de la qualité des données scientifiques et économiques)
- Collaboration avec d'autres CC.
- Campagne d'adhésion au CC EOS
- Outil en ligne WebGIS de gestion de la pêche du CC EOS
- Tableau de gestion de la pêche du CC EOS 2023 (version papier)

Autres questions d'intérêt, le cas échéant :

Recommandations prévues pour l'Année 18 :

N°	Question/sujet	Lien avec la PCP	GT/GD à l'origine de la recommandation	Date d'adoption prévue (si disponible)
1	Avis sur la gestion du risque lié aux stocks à quotas limitants "choke" dans les EOS après les exemptions	Article 2, 14, 15	GT1, GT2, GT3	Décembre 2022
2	Avis suite à la finalisation du plan de rejet 2021 - 2023	Article 2, 14, 15\	Groupe de Discussion Obligation de Débarquement	Mai 2023
3	Avis suite à l'atelier commun sur l'évaluation de la conformité de l'Obligation de Débarquement en relation avec l'évaluation de la PCP	Article 2, 14, 15	Groupe de Discussion Obligation de Débarquement	Mars 2023
4	Avis sur la mise en œuvre du Règlement sur les Mesures Techniques de l'UE, et notamment la définition de la pêche dirigée	Article 2, 10	Groupe de Travail Horizontal	Juin 2023
5	Avis sur les Mesures Techniques en tant que sujet dans l'exécution de l'ACC	Article 2	GT1, GT2, GT3, GTH	Juillet 2023
6	Avis sur les mesures de gestion du bar 2023	Articles 2, 14, 15, 16	Groupe de Discussion Bar	Novembre 2022
7	Avis sur la gestion du Tourteau	Article 2	Groupe de Discussion Tourteau	Juin 2023

8	Avis sur la gestion des coquilles Saint-Jacques	Article 2	Groupe de Discussion Coquilles Saint-Jacques	Juin 2023
9	Avis sur la gestion des Bulots	Article 2	Groupe de Discussion Bulots	Avril 2023
10	Avis sur les possibilités de pêche 2024	Articles 2, 14, 15, 16	GT1, GT2, GT3	Juillet 2023
11	Avis sur la gestion des raies	Articles 2, 10, 14, 15, 16	Groupe de Discussion Raies	Novembre 2022
12	Avis relatif aux questions relatives au CSP : mesures techniques, espèces hors quota, etc.	Article 2, 14, 15	GT Horizontal	Décembre 2022
13	Avis relatifs à des sujets liés au climat et à l'environnement, par exemple, la stratégie en faveur de la Biodiversité, le Pacte Vert pour l'UE, la stratégie "De la ferme à la table".	Article 2	Groupe de Discussion Climat & Environnement	Janvier 2023
14	Avis sur les aspects sociaux liés à la pêche dans les EOS.	Article 2	Groupe de Discussion Aspects sociaux	Février 2023

Participation prévue aux consultations publiques de la Commission

Sujet/sujet	Lien avec la PCP	Date limite pour l'enquête de l'UE (si disponible)	Date d'adoption prévue (si disponible)

Le CC pour les Eaux Occidentales Septentrionales consultera régulièrement le portail en ligne "Have Your Say" de la Commission et répondra aux consultations pertinentes si nécessaire.

Planification des réunions du CC EOS

PLANIFICATION DES RÉUNIONS DU CC EOS (du 01/10/2022 au 30/09/2023)

N°	Date (pour les 6 premiers mois, veuillez fournir des dates précises)	Thèmes /sujets de la réunion	Type de réunion (physique/ planifiée/ hybride)	Participation de la Commission européenne demandée (oui/non)	Si la participation de la Commission est demandée, questions spécifiques à aborder	Priorité pour une participation de la Commission (de 1 à 4) (1= priorité la plus élevée)
1	10 octobre 2022	Groupe de Discussion Bar	virtuelle	oui	Avis sur le bar pour les Possibilités de Pêche 2023, outil d'allocation des captures, harmonisation UE-Royaume-Uni.	1
2	13 octobre 2022	Groupe de Discussion Obligation de Débarquement	physique	non		

3	18 octobre 2022	Groupe de Discussion Aspects Sociaux	virtuelle	non		
4	24 octobre 2022	Groupe de discussion Bulot	virtuelle	oui	Discussion sur les résultats du GTE du CSTEP du 22-04	1
5	28 octobre 2022	Groupe de Discussion Tourteau	virtuelle	oui	Discussion sur les résultats du GTE du CSTEP du 22-04	1
6	1er novembre 2022	Groupe de Discussion Climat et Environnement	virtuelle	non		
7	7 novembre 2022	Groupe de Discussion Coquille Saint-Jacques	virtuelle	oui	Discussion sur les résultats du GTE du CSTEP du 22-04	
8	24 novembre 2022	Groupe de Discussion Raie	physique	oui	Discussion sur les résultats du GTE du CSTEP du 22-04	1
9	30 novembre 2022	Groupe de Discussion Bar	virtuelle	non		
10	16 décembre 2022	Groupe de Discussion Aspects Sociaux	virtuelle	non		
11	10 janvier 2023	Groupe de Discussion Tourteau	virtuelle	non		
12	31 janvier 2023	Groupe de Discussion Contrôle	virtuelle	non		
13	8 février 2023	Groupe de Discussion Climat et Environnement	virtuelle	non		
14	22 février 2023	Groupe de Discussion Aspects Sociaux	virtuelle	non		
15	13 mars 2023	Groupe de Travail 1 Mer d'Irlande	hybride	oui	Mesures Techniques, Plan de Rejet au-delà de 2023	1
16	13 mars 2023	Groupe de Travail 3 Manche	hybride	oui	Mesures Techniques, Plan de Rejet au-delà de 2023, espèces hors quota.	1
17	14 mars 2023	Groupe de Travail 2 Mer Celtique & Ouest de l'Ecosse	hybride	oui	Mesures Techniques, Plan de Rejet au-delà de 2023	1
18	14 mars 2023	Groupe de Travail Horizontal	hybride	oui	ACC & CSP, Mesures Techniques du Royaume-Uni, consultation publique de l'UE Protection des fonds marins contre le chalutage de fond par les navires de pêche	1
19	15 mars 2023	Comité Exécutif	hybride	oui	Dialogue avec la DG MARE : aperçu des dossiers en cours et des demandes d'avis à venir ; Négociations UE-Royaume-Uni, possibilités de pêche 2024	1

20	03 juillet 2023	Groupe de Travail 1 Mer d'Irlande	hybride	oui	Conseils du CIEM, mise à jour de l'outil d'étranglement du NWWAC, discussions spécifiques aux stocks avec les experts de la DG MARE	1
21	03 juillet 2023	Groupe de Travail 3 Manche	hybride	oui	Conseils du CIEM, mise à jour de l'outil d'étranglement du NWWAC, discussions spécifiques aux stocks avec les experts de la DG MARE	1
22	04 juillet 2023	Groupe de Travail Horizontal	hybride	oui	en fonction des sujets abordés un expert DG MARE sera sollicité	1
23	04 juillet 2023	Assemblée générale	hybride	non		
24	04 juillet 2023	Groupe de Travail 2 Mer Celtique & Ouest de l'Ecosse	hybride	oui	Conseils du CIEM, mise à jour de l'outil d'étranglement du NWWAC, discussions spécifiques aux stocks avec les experts de la DG MARE	1
25	05 juillet 2023	Comité Exécutif	hybride	oui	Dialogue avec la Commission et les États membres; Négociations UE-Royaume-Uni, possibilités de pêche 2024	1
26	21 septembre 2023	Groupe de Travail Horizontal	virtuelle	oui	en fonction des sujets abordés un expert DG MARE sera sollicité	1
27	21 septembre 2023	Groupe de Travail 1 Mer d'Irlande	virtuelle	oui	Discussions spécifiques aux stocks concernant les mesures techniques, l'obligation de débarquement, le plan de rejet, les stocks hors quota, etc. avec les experts de la DG MARE	1
28	22 septembre 2023	Groupe de Travail 2 Mer Celtique & Ouest de l'Ecosse	virtuelle	oui	Discussions spécifiques aux stocks concernant les mesures techniques, l'obligation de débarquement, le plan de rejet, les stocks hors quota, etc. avec les experts de la DG MARE	1
29	22 septembre 2023	Groupe de Travail 3 Manche	virtuelle	oui	Discussions spécifiques aux stocks concernant les mesures techniques, l'obligation de débarquement, le plan de rejet, les stocks hors quota, etc. avec les experts de la DG MARE	1

30	23 septembre 2023	Comité Exécutif	virtuelle	oui	Dialogue avec la DG MARE : aperçu des dossiers en cours et des demandes d'avis à venir ; Négociations UE- Royaume-Uni, possibilités de pêche 2024	1
31	23 septembre 2023	Assemblée générale	virtuelle	non		